



## Date d'ancienneté correcte

Par **Lilyz**, le **15/06/2015** à **21:56**

Bonjour,

J'ai commencé à travailler le 21/07/14 par un contrat en intérim de 15 jours. J'ai par la suite effectué 2 CDD d'un mois pour enfin signer un CDI.

Lorsque je regarde mes fiches de paie, en date d'entrée dans l'entreprise, j'ai le 04/08/2014, soit le 1er jour du 1er CDD.

J'aimerais prendre un congé parental mais cela va certainement se jouer à quelques jours pour avoir l'année d'ancienneté nécessaire.

Quelle date est la bonne?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **15/06/2015** à **23:21**

Bonjour,

Vous devriez obtenir que le contrat d'intérim soit également pris en compte dans l'ancienneté s'il n'y a pas eu d'interruption avec les CDD puis l'embauche en CDI...

Par **Lilyz**, le **17/06/2015** à **00:22**

Merci beaucoup pour votre réponse claire et rapide.